

## Vote par procuration

Pour nos membres votants : si vous ne pouvez pas être présent à l'AGA 2010,

### **ENVOYEZ-NOUS VOTRE VOTE PAR PROCURATION.**

Ce vote essentiel constitue le meilleur moyen de respecter le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée.

Si vous croyez ne pas pouvoir être des nôtres, évitez de courir le risque et envoyez-nous votre vote par procuration. Si vous êtes finalement des nôtres, nous l'annulerons, tout simplement.

### **☉ MARCHE À SUIVRE**

1. Trouvez un membre qui votera en votre nom. Assurez-vous qu'il ou elle (a) a le droit de voter et (b) sera présent à l'AGA.
2. Remplissez le formulaire.
3. Envoyez-le de l'une des manières suivantes :
  - **PAR COURRIEL**  
[admin@reseaumusiquesnouvelles.ca](mailto:admin@reseaumusiquesnouvelles.ca)  
Numérisez le formulaire en format JPG ou PDF
  - **PAR TÉLÉCOPIEUR**  
514-866-0456 (CMC Montréal)
  - **PAR LA POSTE**  
RCMN – *Vote par procuration 2010*  
416, rue McGill  
Montréal QC H2Y 2G1

### **VOTE PAR PROCURATION**

*Réseau canadien pour les musiques nouvelles*  
**Assemblée générale – le 20 mai 2010**

Je, \_\_\_\_\_,  
remets par la présente mon vote à  
l'Assemblée générale du Réseau  
canadien pour les musiques nouvelles  
du 20 mai 2010, à

\_\_\_\_\_,  
membre du RCMN.

Signé :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_